

LE CÔTÉ SOMBRE D'HERCULE

Dans un contexte de PPE, de RE 2020, de pandémie, de réchauffement climatique donc de décisions structurantes à prendre avec le plus grand discernement, tous les feux sont braqués sur le projet HERCULE. Selon ses protagonistes dans les plus hautes sphères de l'État et de la Direction, ce serait LE seul moyen de permettre à EDF de faire face aux investissements visant à assurer son avenir.

sans le moindre effet bénéfique : pas d'injection de nouveaux fonds propres ; une séparation du nucléaire et de l'hydraulique donc leur mise en concurrence face à l'accès au réseau ; un risque pour le monopole naturel d'Enedis sur lequel repose la péréquation tarifaire ; la désoptimisation des fonctions support par un silotage comptable et organisationnel ; l'augmentation des coûts ; le gel des mobilités... pour ne citer que les premiers effets évidents.

Et tout cela se trame sans que l'équation envisagée soit certaine ! Prenons l'exemple du projet de construire donc de devoir financer six nouveaux EPR : la décision politique sera rendue en 2023. Or, à ce stade, Hercule n'intègre pas le financement du nouveau nucléaire. HERCULE apparaît comme une mauvaise solution à un problème mal posé. S'agit d'un projet inutile et néfaste à un moment où il suffirait à l'État de prendre, en tant qu'actionnaire majoritaire, des décisions permettant à EDF de faire face à ses besoins de financement avérés, sans pour autant hypothéquer son devenir.

A moins qu'HERCULE ne soit en réalité que le véhicule d'un dogme que ses géniteurs n'assument pas, ce qui expliquerait le jeu de « cache-cache » auquel se livrent les vrais décideurs sur l'avenir d'EDF.



S'il existe un constat partagé, c'est bien qu'EDF ne pourra pas, en l'état actuel, financer les investissements cumulés auxquels elle sera confrontée : réseaux, ENR, stockage, grand carénage, nouveau nucléaire, croissance de ses filiales... Mais, tout simplement parce que sous-rémunération + sous-capitalisation = surendettement ! La « solution » construite en catimini, sans les représentants du personnel, ne conduit qu'à un éclatement d'EDF

ÉLECTIONS À L'HORIZON

Du 1^{er} au 15 juin 2021, auront lieu les élections du Conseil de Surveillance (CS) des FCPE Actions EDF et ORS 2019. Les salariés et retraités actionnaires, porteurs de parts FCPE¹ EDF éliront les membres du CS. Votre Fédération compte sur une forte mobilisation de tous les

salariés et retraités concernés. Ce sera le moment pour peser face aux grands actionnaires en votant pour la liste présentée par l'Alliance CFE UNSA Énergies et l'Association EAS².

1. FCPE : Fonds Commun de Placement d'Entreprise
2. EAS : EDF Actionariat Salariés